



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 1^{er} avril 2025, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 655-25-04 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 655-03, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : ville.bedford.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 3 avril 2025.

M^{re} Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière